

Appel aux assistants hospitalo-universitaires

validant à la date du concours d'agrégation 2024 en médecine dentaire, un minimum de quatre années d'ancienneté

Monastir le, 5 avril 2024

Les assistants hospitalo-universitaires, qui souhaitent postuler au concours de maîtres de conférences agrégés en médecine dentaire de 2024, sont appelés à déposer en ligne :

- l'ensemble du dossier scientifique, conforme aux exigences des différentes rubriques de la grille d'habilitation publiée au JORT du 9 juillet 2021. Aucun document ne répondant à ces exigences ne sera comptabilisé.
- une attestation, délivrée par le décanat, exprimant l'avis des seniors à propos de cette candidature.

Deux attestations, exprimant l'avis du chef de service d'affectation et celui du coordinateur de la discipline concernée, doivent être présentées au décanat, pour avoir une attestation finale à placer dans le dossier de candidature. Une seule attestation sera présentée, si le senior concerné assure les deux tâches.

Le dépôt sera réalisé sur le compte « Comité Habilitation MCA » sur le site de la faculté de médecine dentaire <http://www.fmdm.rnu.tn> dans un délai ne dépassant pas le 30 juin 2024.

Dépassant cette date aucun dépôt ou papier « volant » ne sera accepté.

En cas de difficulté, contacter le service informatique de la faculté.

